

Compte rendu de la réunion annuelle du 26 juin 2015

Membres présents

José VIÉ, Raymond THILLOU, Marie-Claude MOREAU, Fany GILBERT, Jacky HERVOUET, Gilles BERNARD, Christophe BONY, Daniel FERTIN, Thierry GILBERT, Michaël LESCUREUX, Eric MASSÉ, Daniel TRUCHY et Florence VIÉ

Membres absents excusés

Francis PETITCOLLOT, Jean-Baptiste PEYRAUD et Céline PARIGOT (représentante du comité directeur)

Invités

André COUPLET, élu national chargé du suivi de l'activité football
Lionel CHARLOT, responsable de la commission nationale sportive et du groupe de travail football à 7
Daniel VALLÉE, représentant le comité directeur UFOLEP Yonne

Invités excusés :

Agnès GAUTHERIN, présidente du comité départemental UFOLEP Yonne
Charly GONZALEZ, délégué départemental
Patrice LOISEAU (Auxerre Sports)

Clubs représentés : Appoigny, les Bries, AS Saint-Siméon, Piedalloues, Envol Rive Droite, Stade Auxerrois, Beaumont, Beines, Charmoy, Chéroy, Diges Pourrain, Domats, Esnon, Laroche, La Selle-sur-le-Bied, Mailly-la-Ville, Monéteau, Neuvy-Sautour, Ormoy, Paron Noé, les Bréandes, Saint-Martin Loisirs, Olympique Martinot, Saint-Sérotin, EE Saint-Valérien, FC Saint-Valérien, Senan, FMC Sens, Soucy, Véron, Villeneuve-l'Archevêque, Villeroy, Villethierry

Clubs excusés : ACSRA, AC Saint-Siméon, Brichères, Chemilly, Chevannes, Montacher, Seignelay, Vinneuf Courlon

José VIÉ remercie l'association Pollen de s'être portée volontaire pour l'organisation de la réunion annuelle, qui change régulièrement de lieu d'accueil, ainsi que Benjamin Doutreluigne du club de Saint-Sérotin pour son aide logistique. Il souligne le plaisir qu'il a de les rencontrer.

Il tient à excuser Agnès Gautherin, présidente départementale de l'UFOLEP, Charly GONZALEZ, délégué départemental, et Céline Parigot, représentante du comité directeur pour l'activité football, qui ne peuvent assister à la réunion.

Il excuse également Patrice Loiseau, d'Auxerre Sports, qui soutient depuis 6 ans les actions de la commission en direction du Fair Play et offre chaque saison un jeu de maillots au vainqueur de ce challenge.

Il salue la présence d'André Couplet, vice-président national UFOLEP et également responsable de la coupe nationale football à 11. Sa venue à la réunion est essentiellement due à un stage de dirigeant-entraîneur qu'il a animé dans l'Yonne en décembre dernier dont il fera une présentation au cours de la réunion.

Il remercie Lionel Chariot, responsable de la commission nationale football et Daniel Vallée qui représente le comité directeur de l'Yonne.

Il ajoute que l'association Pollen, affiliée depuis 2 saisons, s'inscrit pleinement dans le cadre des valeurs que défend l'UFOLEP, à savoir insertion, valorisation, aide, mieux vivre ensemble, élévation par le haut sans élitisme qui sont autant de points communs que nous développons parallèlement.

Pour finir, il donne la parole à M. François Conan, créateur et directeur du lieu de vie Pollen où se déroule la réunion, afin qu'il présente son association.



M. Conan souhaite la bienvenue aux clubs présents. Il explique que l'association accueille des mineurs qui viennent de l'étranger auxquels sont proposés, entre autres, de l'apprentissage scolaire et de la formation. Les jeunes ont en effet besoin d'ouverture pour comprendre et vivre dans la société française, pouvoir avancer et se structurer.

Il invite les clubs qui connaissent des jeunes dans le besoin à le contacter.

1) Rapport moral (par José VIÉ)

« La saison antérieure, saison 2013-2014, avait laissé apparaître un surcroît des commissions d'application des règlements. Pas moins de 9 cartons rouges directs avaient été traités entre septembre et décembre. On s'est aperçu dans le même temps que certains clubs, certaines équipes, étaient très justes en nombre de licenciés. Est-ce que cela suffit à dire que ceci en est l'explication ? Mais dans ces moments de turbulences assez inexplicables, la commission a tenu bon et a sanctionné les protagonistes pour ne jamais surseoir ou se laisser déborder.

Heureusement, cette nouvelle saison passée s'est déroulée sous de meilleurs auspices. Les clubs semblent avoir retrouvé de bien belles valeurs. Celles que défend l'UFOLEP et qui sont, bien entendu, soutenues par la commission football.

Je suis assez certain que le développement de l'activité football vétérans y est pour beaucoup dans cette nouvelle façon de voir les choses. En effet, les vétérans ont joué à discrétion, quand ils le souhaitaient et le plus souvent en auto arbitrage. 42 matches ont eu lieu dans une liberté la plus totale. Cette forme de pratique reste une expérience très intéressante et nous pensons la perpétuer, voire la développer.

Le partage par le sport, les échanges par le sport, le plaisir de se rencontrer ont prévalu sur un quelconque enjeu sportif. Car, finalement, terminer 3ème du groupe A ou terminer 6ème du groupe F, est-ce bien important ? Si le dimanche matin, les joueurs se sont retrouvés, ont échangé d'autres points de vue qu'en semaine au travail, ils ont joué pour se faire plaisir, se sont défoulés, le stress a été évacué, ensuite la douche aura lavé les pensées malsaines sur l'arbitre en question, et viendra la convivialité de la 3ème mi-temps. Tous les acteurs du match (joueurs, entraîneurs, dirigeants, assistants, arbitre, spectateurs) auront alors vécu un fort moment de plénitude et c'est bien cela l'essentiel.

Je terminerai mon propos par une citation de Chris Evert Lloyd : « réagir de la même façon devant la victoire comme devant la défaite, c'est bien cela le véritable talent ».

2) Rapport d'activités (présenté par Marie-Claude MOREAU)

68 équipes se sont engagées en début de saison et ont été réparties en 7 groupes composés de 1 162 licenciés (contre 1 045 la saison précédente). La progression du nombre de licenciés s'explique par la mise en place du championnat vétérans.

7 clubs ont participé au championnat avec 2 équipes
4 équipes n'ont pas débuté le championnat mais ont toutes été remplacées
4 équipes ont fait forfait général en cours de saison.

Groupe A : remporté par ESNON - Champion de l'Yonne
Groupe B : remporté par STADE AUXERROIS 1
Groupe C : remporté par CHEMILLY-SUR-YONNE
Groupe D : remporté par LAROCHE
Groupe E : remporté par DIGES-POURRAIN
Groupe F : remporté par EGRISELLES-LE-BOCAGE
Groupe G : remporté par VILLENEUVE-L'ARCHEVEQUE

62 équipes se sont inscrites à la Coupe de l'Yonne dont 3 équipes du championnat vétérans. Les finales se sont déroulées le 31 mai 2015 à Esnon. La commission football remercie le club pour son excellent accueil.

Esnon a remporté le challenge devant Villeneuve-la-Guyard et Laroche a remporté la consolante devant Escamps.

Esnon a réalisé le doublé Coupe – Championnat.

La commission a organisé 2 tournois en salle le 18 janvier 2015 à Auxerre et Villeneuve-l'Archevêque. A Auxerre, victoire d'Envol Rive Droite et à Villeneuve-l'Archevêque, victoire de Villeneuve-l'Archevêque.

Cartons jaunes : 60 (69 la saison précédente)

Cartons rouges : 7 directs et 1 suite à 2 jaunes (contre 10 directs et 4 suite à 2 jaunes lors de la saison précédente).

La commission d'application des règlements s'est réunie 3 fois (10 la saison précédente)

3) Activité vétérans (présentée par Jacky HERVOUET)

La saison 2014-2015 a vu la création du 1^{er} championnat vétérans UFOLEP dans l'Yonne, fruit d'un long travail commencé depuis plusieurs années et qui a pu se concrétiser grâce à la collaboration de dirigeants, présidents et joueurs qui se sont investis en se réunissant plusieurs fois afin d'élaborer une trame de règlement.

7 équipes se sont engagées dans ce championnat : Bussy-en-Othe, l'entente Paron-Noé, Véron, Chevannes, Migennes qui par manque de joueurs a dû déclarer forfait, ACSRA et Les Piedalloues. La victoire est revenue à Bussy-en-Othe. Jacky remercie les joueurs et dirigeants qui ont fait vivre ce championnat.

Les règles sont les mêmes que pour le championnat seniors, excepté l'âge minimum des joueurs qui est de 35 ans. Les matchs se sont généralement joués à 7 mais des variantes sont possibles (6 contre 6 ou 8 contre 8) et ils sont pour la plupart auto-arbitrés. Ils se jouent le plus souvent le soir en semaine mais rien n'est figé.

Des améliorations peuvent encore être apportées et le championnat peut se développer car près de 400 licenciés UFOLEP ont plus de 35 ans. Les ententes entre clubs sont possibles même pour 1 ou 2 joueurs qui font le « banc » les dimanches avec les seniors. Le potentiel existe donc et il suffit de le découvrir pour se faire plaisir sur les terrains, se confronter à des joueurs de niveau plus proche pour un « sport autrement » même si l'envie de gagner n'est jamais loin.

Les inscriptions pourront se faire en ligne dès la semaine prochaine.

4) Rapport financier (présenté par Jacky HERVOUET)

Les dépenses de la saison s'élèvent à 12 324,22 € et les recettes à 13 360,78 €, ce qui représente un solde positif de 1 036,56 €. Il reste cependant les frais de la réunion annuelle à défalquer.

Le solde de la saison précédente était négatif (environ 2 200 €) en raison d'investissements réalisés sur 2 saisons.

De nombreux postes de dépense ont été revus à la baisse alors que l'augmentation du nombre d'équipes ainsi que les tournois en salle ont permis une hausse des recettes.

Point sur les amendes

Le montant total, soit 2 430 €, a progressé de près de 70 % en raison du paiement des cartons jaunes (190 €) et d'une hausse du nombre de forfaits, qu'ils soient déclarés ou non.

Le montant moyen des amendes s'élève à 35,20 € par club, soit environ 15 € de plus que l'année dernière.

51 équipes ont moins de 4 amendes, 5 n'en ont aucune, 9 récupèrent leur caution avec un supplément et plus de 50 % ont moins de 20 € d'amendes. Cependant 8 clubs dépassent le montant de la caution.

Jacky félicite, tout comme l'ensemble de la commission football, les dirigeants et joueurs pour leur sérieux et ajoute que le football doit rester un jeu et non une affaire d'argent et recommande à un maximum de vigilance à ceux qui ont manqué de concentration et de discipline en cours de saison.

Chaque club recevra la fiche récapitulative des amendes par mail. En cas de discordance, les clubs sont invités à contacter Jacky.

5) Point sur la formation des arbitres (présenté par Raymond THILLOU)

La formation est assurée par des arbitres uniquement régionaux ou fédéraux : José VIÉ, Michaël LESCUREUX et Raymond THILLOU.

Deux sessions départementales ont été organisées en octobre et mars.

Session d'automne 2014

14 candidats se sont présentés : 12 ont été reçus, 6 sont en cours de formation pour passer la pratique avant fin 2015 et 6 sont devenus Arbitre Officiel Départemental Ufolep.

Session de printemps 2015

6 candidats se sont inscrits en mars 2015 : 3 ont été reçus et 2 sont admis au rattrapage. Les 3 candidats reçus et les 2 admis au rattrapage, s'ils sont reçus, devront passer la pratique avant fin 2015.

Candidats reçus et devenus Arbitre Officiel Départemental Ufolep

De la session d'automne 2014 : Anthony CAMEAU (Chevannes), Pascal CARLOT (Saint-Martin Loisirs), Cédric CHRETIEN (Ormoy), Damien CRIQUI (ESCAMPS), Steven FRUND (Augy), Michel SZELAG (Villeneuve-l'Archevêque).

Session régionale

4 candidats ont passé la pratique en 2014-2015 et ont validé leur examen régional : Christophe BONY (Charmoy), Thierry GILBERT (St-Valérien), Vincent HOUIAT (Chevannes) et Michaël LESCUREUX (St-Sérotin)

Officiels ayant perdu le statut d'arbitre pour ne pas avoir officié leurs 5 matchs obligatoires

José CABREIRA (Vinneuf-Courlon), Claude DAVRAINVILLE (sans club), Fabien DUPUIS (AC St-Siméon), Eric GAROT (Charmoy), Jérémy LECOQ (St-Julien-du-Sault), Denis MARAULT (Soucy), Jacques POULAIN (fin de carrière)

Candidats ayant perdu le bénéfice de l'examen théorique car ils n'ont pas poursuivi leur formation pratique

Laurent CHAMOUX (Laroche), Daniel BROUCKSAUX (St-Julien-du-Sault) de la session d'automne 2012 et Adriano GUIDICELLI (Beaumont), Mickaël ROUSSEL (Les Bries), Sébastien TOUTÉE (Merry-la-Vallée) de la session d'automne 2013.

Rappel : chaque arbitre doit officier au minimum 5 matches durant la saison pour garder son statut d'arbitre officiel et c'est aux clubs de veiller qu'il en soit ainsi. D'autre part, les arbitres qui ne se déplacent pas suite à une convocation se voient attribuer un match supplémentaire par match non arbitré.

Clubs n'ayant pas d'arbitre ou n'ayant pas présenté de candidat lors de la saison 2014/2015

Bussy-en-Othe, Chemilly, Domats, Merry Saint-Aubin et Montacher, ce qui implique la descente dans le groupe inférieur pour le championnat 2015/2016 quelle que soit leur place dans le classement

Clubs ne pouvant pas participer à la Coupe 2015/2016 s'ils ne présentent pas un candidat à la session d'octobre 2015

Les Bréandes, Brienon-sur-Armançon, Bussy-en-Othe, Chailley, Chemilly-sur-Yonne, Chéroy, Domats, Egriselles-le-Bocage, Laroche, Merry Saint-Aubin, Montacher, Saint-Denis-les-Sens, EE Saint-Valérien et Vergigny

Modification des conditions de l'examen à compter de la prochaine saison

L'examen se fera sous forme de QCM avec rattrapage si nécessaire dans les 10 jours suivant la date de l'examen.

La date butoir à laquelle le candidat devra avoir passé ses 2 supervisions sur le terrain est fixée à la dernière journée de championnat de la saison en cours. Dans le cas contraire, il perdra le bénéfice de l'examen théorique et devra le repasser.

Attention : un candidat recalé ne peut passer plus de 2 fois consécutivement l'examen d'arbitre, il devra donc attendre 2 années avant de pouvoir le repasser.

5) Voeux formulés par les clubs

➤ Avicenne

voeu : ne pas sanctionner par une descente dans le groupe inférieur les clubs qui ne disposent pas d'arbitre ou de candidat arbitre à la formation mais appliquer un autre type de sanction (caution conservée, compensation financière ou retrait de points ...)

☞ *voeu rejeté (40 contre – 1 abstention)*

➤ AS Saint-Siméon

voeu : Continuer le championnat début juin

☞ *voeu adopté (22 pour – 12 contre – 7 abstentions)*

➤ Laroche

voeu n° 1 : Imposer que tous les jeux de maillots soient numérotés pour faciliter l'identification des joueurs qui reçoivent un carton ainsi que le marquage entre joueurs

☞ *voeu adopté (37 pour – 4 contre)*

voeu n° 2 : Pour pouvoir participer aux phases finales de la Coupe, un joueur devra avoir participé à 3 matches de championnat durant la saison

☞ *voeu rejeté (35 contre – 6 abstentions)*

6) Propositions de modifications du règlement football

➤ Forfait général d'une équipe avant la 1ère journée de championnat : les frais d'arbitrage seront remboursés.

⚡ *modification acceptée à la majorité (38 pour - 3 abstentions)*

➤ Lorsqu'un arbitre ne communiquera pas sa note de Fair Play dans un délai d'une semaine, il sera sanctionné par un match supplémentaire obligatoire.

⚡ *modification acceptée à l'unanimité*

➤ La comptabilisation des cartons jaunes sera remise à zéro en début de saison suivante (afin de simplifier le suivi en cas de changement de club d'un joueur ou de forfait général d'une équipe).

⚡ *modification acceptée à la majorité (39 pour – 2 abstentions)*

➤ Ajout d'un paragraphe sur l'arbitrage :

Les examens auront lieu sous forme d'un QCM (afin que la correction soit immédiate et que le candidat ait sa note avant la fin de journée)

Pour les deux sessions d'octobre et mars, le candidat aura uniquement jusqu'à la fin de saison pour effectuer ses 2 matches obligatoires et valider ainsi son examen.

Cette modification n'est pas soumise aux votes, elle est toutefois approuvée par l'ensemble des clubs



Précisions apportées sur le nouveau système de mutation adopté en assemblée générale nationale : lorsque la saison sportive est terminée, le joueur a la possibilité de changer de club sans formalité et sans frais. En cours de saison, il devra compléter le formulaire de mutation et s'acquitter de la somme de 12 €.

Cependant, si un joueur doit de l'argent au club qu'il quitte, le président peut interpellé le comité départemental et faire état de son opposition en l'étayant par des arguments tangibles. Le comité statuera sur la suite à donner.

7) Intervention d'André Couplet

André, qui souhaitait rencontrer les clubs de l'Yonne depuis longtemps, déclare que c'est un bonheur pour lui de venir dans une assemblée aussi importante et remarque que l'activité lui apparaît bien structurée et en développement constant.

Il regrette qu'aucun club de l'Yonne n'ait pu participer cette saison aux coupes nationales à 11, mais admet que le montant des frais engagés pour les déplacements grève un budget de plus en plus difficile à équilibrer. Selon lui, le football à 11 a besoin de la participation des clubs de l'Yonne qui apportent une bonne ambiance et une convivialité très appréciées par les clubs du Nord.

André indique le plaisir qu'il a eu à encadrer un stage d'animateur entraîneur dans l'Yonne en décembre. Bien que les stagiaires n'aient pas été nombreux, ils ont fait preuve d'intensité physique et d'engagement. André estime que ces stagiaires rendent service à leur club en raison de leur compétence devenue indispensable et reconnue par un diplôme qualifiant.

Pour conclure, il formule le vœu de retrouver les clubs de l'Yonne à la prochaine saison de la coupe nationale à 11 et précise que la participation importante des clubs dans le département contribue au rayonnement de l'UFOLEP.



Dans un témoignage lu par Gilles Bernard, Daniel Crico (club de Beines), remercie André Couplet et souligne la qualité du stage d'animateur entraîneur au cours duquel il a appris beaucoup de choses notamment sur les fondamentaux, qu'il a pu mettre en application auprès de ses joueurs.

La participation à ce stage a également été recommandée par deux stagiaires présents dans la salle, licenciés des clubs du Stade Auxerrois 2 et de La Selle-sur-le-Bied.

8) Intervention de Daniel VALLEE

Daniel fait savoir qu'il prend toujours plaisir à assister à cette réunion. Il a écouté le rapport d'activités et constaté un progrès sur le nombre de cartons distribués cette saison par rapport à celui de la saison passée.

Il ajoute que la commission technique est composée d'un nombre élevé de membres et que chacun a un rôle bien défini. Il salue le travail des membres de la commission.

9) Intervention de Lionel CHARLOT

Lionel évoque la satisfaction qu'il a d'assister à la réunion car il est originaire du département. Tout comme André Couplet, il regrette l'absence des clubs de l'Yonne à la coupe nationale à 11 et les encourage à vivre, la saison prochaine, l'aventure de cette coupe. En effet, la présence au cours des années précédentes d'équipes de l'Yonne, par exemple l'entente Esnon Mailly-la-ville, a toujours été appréciée par la commission nationale.

Il précise que le football à 7 de l'Yonne, qui représente l'image d'un football convivial, est un exemple à suivre car le règlement technique est fabriqué au fil des années.

10) Questions diverses

➤ En réponse à la question posée sur la date limite d'inscription pour participer à la coupe nationale à 11, André Couplet précise qu'elle est officiellement fixée au 31 juillet mais qu'il est toujours possible de s'inscrire jusqu'à fin août, début septembre.

11) Présentation des candidatures à la commission

Les candidats sont : José VIÉ, Raymond THILLOU, Marie-Claude MOREAU, Francis PETITCOLLOT, Christophe BONY, Thierry GILBERT, Michaël LESCUREUX, Jean-Baptiste PEYRAUD (membres de la commission) et Nicolas BLAEVOET (club de Beaumont)

12) Remise des récompenses

Une coupe est remise à Esnon, club vainqueur du championnat de l'Yonne

Un trophée est remis à Jacques Poulain pour le remercier de la longue carrière qu'il a accomplie au sein de l'UFOLEP

13) Fair Play

Le trophée du Fair Play est remis aux 3 équipes les plus méritantes. Lorsqu'il y a égalité de points, le partage se fait en fonction du montant des amendes.

3ème place : Charmoy

2ème place : Monéteau

1ère place : Les Bries

14) Résultat des élections

36 votes exprimés

Elus pour 4 ans : José VIÉ, Raymond THILLOU, Marie-Claude MOREAU, Francis PETITCOLLOT, Thierry GILBERT, Michaël LESCUREUX, Nicolas BLAEVOET

Elu pour 2 ans : Christophe BONY

Non réélu : Jean-Baptiste PEYRAUD

15) Election des membres du bureau

Responsable de la commission	José VIÉ
Responsable adjoint	Raymond THILLOU
Secrétaire	Marie-Claude MOREAU
Secrétaire adjointe	Fany GILBERT
Responsable des finances	Jacky HERVOUET
Responsable des finances adjoint	en attente de la prochaine réunion de septembre

La commission établissement du calendrier est composée de José VIÉ, Thierry GILBERT, Daniel FERTIN et Raymond THILLOU - suppléant : Daniel TRUCHY.

Un vin d'honneur a conclu la soirée à 22h30 heures

La Secrétaire
Marie-Claude MOREAU